

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le vingt sept novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

* Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 novembre 2015

PRESENTS: DARTAILH Jean-Louis, BRETAUDEAU Jean-Yves, CALETTI Jean-Pierre, DE LA ROSA Stéphanie, CONSTANTINI Nathalie, SERPETTE Angélique, MALLET Jacqueline, CASTETS Séverine, RUIZ Julien, DODE Evelyne, DORNON Josiane, RE Cédric

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : BOUCLY Lucienne, CHARPENTIER Lionel

DEMISSIONNAIRE AU 26 11 2015 : Mr HUERTAS Vincent

SECRETAIRE : Mme DODE Evelyne

Procuration :

ORDRE DU JOUR

- PRESENTATION DU PROJET « CITY STADE » PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL ET DE CEUX DU 7 JUILLET ET DU 14 SEPTEMBRE 2015 CORRIGES
- ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 20150067 -CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ENTRE LA COMMUNE DE HOSTENS ET LE POLE EMPLOI
- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE
- DELIBERATION RELATIVE A LA RUPTURE DU RPI ENTRE LA COMMUNE DE HOSTENS ET LA COMMUNE DE SAINT MAGNE
- DELIBERATIONS ADHESION DE LA CDC DES COTEAUX MACARIENS A LA CDC SUD GIRONDE
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le caractère d'urgence de ce conseil extraordinaire.

Vote à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET « CITY STADE » PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La présentation porte sur un projet « City Stade » : dans le cadre de certaines activités, l'Ecole pourra utiliser les installations.

4 offres ont été reçues :

- | | |
|------------|--------------|
| - KASO | 37 600 euros |
| - CASAL | 31 550 euros |
| - MEFRA | 40 800 euros |
| - BAGNERES | 26 280 euros |

Il serait souhaitable que le projet aboutisse durant le premier semestre 2016.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL ET DE CEUX DU 7 JUILLET ET DU 14 SEPTEMBRE 2015 CORRIGES

Compte rendu du 7 juillet 2015 : adopté à l'unanimité

Compte rendu du 14 septembre 2015 : adopté à l'unanimité

Compte rendu du 9 novembre 2015 : adopté à l'unanimité

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 20150067 -CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ENTRE LA COMMUNE DE HOSTENS ET LE POLE EMPLOI

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'annuler la délibération n° 20150067 du 7 juillet 2015 dont l'objet est : Contrat unique d'insertion entre la Commune de Hostens et le Pôle emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis

POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

Mmes SERPETTE, DE LA ROSA et CASTETS ne souhaitent pas participer au vote.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire.

A ce stade du projet, le plan de financement estimatif global des travaux s'élève à 1 419 072 euros H.T.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2016.

Le plan de financement est présenté sur le tableau ci-joint.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le programme de travaux, son coût estimatif d'opération 1 419 072 euros H.T. et le plan de financement
- De solliciter auprès de l'Etat (au titre de la DETR) une subvention au taux le plus élevé possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

POUR: 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION RELATIVE A LA RUPTURE DU RPI ENTRE LA COMMUNE DE HOSTENS ET LA COMMUNE DE SAINT MAGNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un Regroupement Pédagogique Intercommunal réunit, les enfants de maternelle et de primaire des Communes de Saint-Magne et d'Hostens, depuis de nombreuses années ; la Commune de Saint-Magne accueille les enfants de primaire et la Commune d'Hostens les enfants de maternelle.

Les communes ont convenu de restructurer leur établissement afin de recevoir leurs enfants et mettre fin au Regroupement Pédagogique Intercommunal à la rentrée scolaire 2016-2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents afférents au dossier.

POUR : 12 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATIONS ADHESION DE LA CDC DES COTEAUX MACARIENS A LA CDC SUD GIRONDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit notamment la fusion de notre Communauté des Communes avec celle des Coteaux Macariens au 1^{er} janvier 2017.

Un support (ci-joint) de présentation de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens détaille l'organisation et les compétences

Le Conseil Communautaire ainsi que les conseils municipaux sont amenés à rendre leur avis sur ce projet.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis négatif à l'adhésion de la CDC des Coteaux Macariens à la CDC Sud Gironde.

POUR : 0 CONTRE : 12 ABSTENTION : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce la démission de Mr HUERTAS Vincent

Séance levée à 21 h 30

